

Paris, le 21 octobre 2021

Non au démantèlement de la médecine !

Les Spécialistes CSMF et la CSMF se sont récemment opposés au démantèlement de la filière visuelle mise à mal par le PLFSS au mépris de la qualité de la prise en charge des patients.

Après la filière visuelle, l'amendement 2270 après l'article 41 du PLFSS déposé propose d'autoriser l'accès direct des patients aux orthophonistes.

Les Spécialistes CSMF s'associent à l'opposition du CNP ORL qui dénonce ce projet élaboré sans concertation avec les professionnels concernés.

Trois raisons principales nous conduisent à demander la suppression de cet amendement :

- Le risque d'ignorer des pathologies graves dans deux grands domaines d'activité où l'orthophonie exerce aujourd'hui son expertise sous prescription médicale : les maladies de la voix et les troubles du langage du jeune enfant
- L'incompréhension qu'il y aurait à permettre un accès direct à l'orthophoniste alors même que l'ORL lui-même n'est accessible que sur demande du médecin référent pour avis ou dans le cadre d'un parcours de soins coordonné
- La répartition des 25 000 orthophonistes très inégale et les délais de rdv parfois très longs, souvent plus longs que celui de l'ORL

Loin d'être un repli corporatiste, Les Spécialistes CSMF soutiennent le SNORL et le CNP ORL dans leur opposition unanime à des bouleversements imprévisibles et inopinés mettant en cause la qualité de la prise en charge médicale.

En revanche, Les Spécialistes CSMF appellent le Ministère de la Santé à mettre en œuvre sans attendre les incitations nécessaires pour que les Équipes de Soins Spécialisés puissent rapidement démarrer et répondre ainsi aux difficultés d'accès aux soins.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF
Contact presse 06.14.09.64.56